

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

de la Commune de HADOL

en exercice : 19

Séance du 5 juin 2026

présents : 16

votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Hadol, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de *Monsieur Philippe MAIRE, Maire*.

Date de convocation

30/05/2026

Date d'affichage

05/06/2026

Présents : BESSERER L., BOIGER-DIEMER M., BONNE J., COURTOIS-PAULUS A., COUSOT A., DEVAUCHELLE E., JEANJACQUOT C., NOEL P., MAIRE P., MARECAL C., MAUFROY-VUILLEMIN C., MUNIER E., MUNIER R., ROLLOT D., SOUCHET J.-M., VUILLEMIN M.

Absents excusés : GAUCHON L., MILLION E. et RIETSCH M.

Pouvoirs : Mme GAUCHON L. a donné pouvoir à Mme BESSERER L.
Mme MILLION E. a donné pouvoir à Mme BOIGEY-DIEMER M.
Mme RIETSCH M. a donné pouvoir à Mme COURTOIS-PAULUS A.

Madame Marie BOIGEY-DIEMER a été nommée secrétaire.

Objet : *Renouvellement de l'adhésion au C.A.U.E. des Vosges*

Madame Marie Boigey-Diemer, deuxième Adjointe, expose aux membres du Conseil qu'il est souhaitable de renouveler l'adhésion de la commune au Conseil d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.) des Vosges.

Elle rappelle que le C.A.U.E. est un service d'information, de sensibilisation et de conseil ouvert à tous.

Il aide notamment les collectivités à réfléchir, décider et agir dans le cadre de leurs projets d'aménagement.

C'est à ce titre que le C.A.U.E. a mené une réflexion globale préalable à une requalification fonctionnelle, urbaine et paysagère du centre-bourg de Hadol.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** d'adhérer pour l'année 2025 au C.A.U.E. des Vosges,
- **AUTORISE** le Maire à procéder au renouvellement de l'adhésion chaque année pour la durée du mandat,
- **NOTE** que le montant de l'adhésion s'élève à 10 centimes par habitant.

POUR – 19

CONTRE – 0

ABSTENTION – 0

Fait et délibéré en séance les an, mois et jour susdits, et ont signé au registre tous les membres présents.



Pour Copie certifiée conforme,
HADOL, le 5 juin 2026
Le Maire,
Philippe MAIRE